

Maîtriser la réglementation en vigueur de la retraite des fonctionnaires

Formation à distance





participant.e.s



heures



Jours



920 euros

nets de taxe

Public

Cette formation s'adresse aux agents des services RH en charge des dossiers de retraite

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Maîtriser les règles de constitution du droit à pension,
- ✓ Maîtriser les règles de liquidation de la retraite,
- ✓ Déterminer à quel type de départ à la retraite un agent peut prétendre,
- ✓ Faire une estimation du montant d'une pension.

Points forts

En amont de la formation, un questionnaire préliminaire sera envoyé aux participants afin de mieux appréhender leurs attentes, leurs besoins et éventuelles difficultés rencontrées lors du traitement des dossiers de retraite.

Méthodes pédagogiques actives et interactives

- ✓ Apports théoriques, Echange avec les participants, Exercices
- ✓ L'intervenant.e exposera la réglementation en vigueur concernant la retraite des fonctionnaires et l'illustrera de cas concrets.





Le programme

JOUR 1

Prise de contact

Le contexte général de la formation Les objectifs de la formation Les attentes des participants

Présentation des grandes lois de réforme de la retraite

Présentation des nouveautés et modifications (réforme)

Le droit individuel à l'information retraite

Le site de l'info retraite et le droit à l'information retraite (relevé de carrière, estimation retraite, demande de retraite en ligne...)
L'ENSAP (espace personnel Service des retraites de l'Etat)
Présentation du simulateur du Service des Retraites de l'Etat

Constitution du droit à la retraite

Les conditions générales pour l'accès à pension Les délais de traitement des dossiers de pension

La liquidation de la pension

Le mode de calcul
Les trimestres liquidables
La durée d'assurance
La décote
La surcote
Les majorations de pension
La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
Le complément de traitement indiciaire (Ségur)
Le montant minimum garanti
Le paiement de la pension

★ Exercice de calcul d'une pension

JOUR 2

Les différents types de départ à la retraite

Les retraites sur demande :

- ✓ A l'âge légal
- ✓ Au titre des carrières longues
- ✓ Au titre du handicap
- ✓ Pour les parents de 3 enfants
- ✓ Pour les parents d'un enfant invalide
- ✓ Pour infirmité ou conjoint infirme

Les retraites d'office:

- ✓ Par limite d'âge
- ✓ Mise à la retraite d'office
- ✓ Suite à une prolongation d'activité
- ✓ Pour invalidité
- ✔ Pour chaque type de retraite : conditions et particularités liées à la liquidation

La retraite additionnelle de la fonction publique

Conditions à remplir pour être bénéficiaire de la RAFP

Ouverture des droits Demande de versement de la prestation Versement unique ou pension





BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à SIC FORMATION – <u>agence.brive@sic-formation.com</u> au plus tard 2 semaines avant le début de la session Votre contact : Véronique BAUER - **205.55.23.77.69**

Responsable (personne à contacter pour l'inscription) :	
Structure:	
Adresse de la structure :	
Nombre et Nom des personnes à inscrire :	
Code Postal :Ville :	
Tel:Fax:	Code NAF :
RCS:SIRET:	
s'inscrit(vent) à la session de formation intitulée <u>Maîtriser la réglementation en vigueur de la</u> retraite des fonctionnaires	
Qui aura lieu les: 30 et 31 mars 2023	
En distanciel via ZOOM.	
Adresse de facturation à remplir si différente du destinataire (autres organismes payeurs par	
exemple)	
Structure ou organisme :	
Adresse:	
Code Postal:Ville:	
	Cachet et signature obligatoires, précédés de la mention « Lu et approuvé »
Voir conditions page suivante.	

Coût individuel:

460 € nets de taxes par jour et par personne

Soit 920 € nets de taxes par personne pour la session de deux jours (voir programme)

Nos prix s'entendent **nets de taxes** (Conformément à l'article 261.4.4 a du Code Général des Impôts, SIC n'est pas assujetti à la TVA sur les prestations de FORMATION PROFESSIONNELLE et les tarifs appliqués s'entendent NETS DE TAXES).

NB: pour un nombre de personnes à inscrire de plus de 3, ou pour une session intraentreprise, veuillez nous consulter pour les tarifs.

<u>Inscriptions</u>: dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de la convention signée.

Vous recevrez également toutes les informations utiles pour vous faciliter l'accès à la formation distancielle.

Rappel des conditions de réalisation de la formation

- 1. Pour garantir le maintien de la session aux dates prévues, un nombre de **5 participants minimum** est requis.
- 2. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions de mise en œuvre de la formation.
- 3. Nous ne pouvons garantir une inscription qu'à réception de la convention de formation signée.
- 4. Il est possible d'annuler son inscription en nous <u>prévenant deux (2) semaines avant le</u> <u>début de la formation</u>. Les remplacements sont admis à tout moment (sans surcoût) dès lors qu'ils sont formulés par écrit.